

ment. Mais j'avertis l'Orateur que s'ils sont payés en entier pour le temps de la session, ils auront de l'argent pour rien du tout.

**M. PATERSON (Brant)** : Je crois que cette question devrait être traitée comme une question d'affaires. Quand un employé fait des écritures le jour ou le soir, s'il en était pris note, de manière à indiquer le nombre d'heures consacrées à l'ouvrage et la nature de l'ouvrage, tous les soirs on pourrait se rendre compte de la somme de travail accomplie et par qui l'ouvrage a été fait. Lorsque tout cela serait ainsi, on pourrait juger si le travail pourrait être fait par un nombre plus restreint. Le premier ministre dit que l'ouvrage est intermittent, qu'il y en a beaucoup une journée et peu un autre jour. Avec ce système on pourrait se rendre compte de la moyenne de l'ouvrage qu'il y a à faire. On ne peut certainement pas tolérer des abus comme ceux que vient de signaler l'honorable député de Wellington-Nord. Mon honorable ami a fait son devoir et on devrait faire cesser ces abus.

**M. TROW** : Le premier ministre dit que s'ils ne font rien, c'est parce qu'ils n'ont rien à faire. Alors comment explique-t-il que tant de rapports qui ont été demandés pendant la session n'aient pu être préparés, si ces employés n'avaient rien à faire ? Ils auraient pu faire ce travail-là.

**Sir JOHN A. MACDONALD** : Il est impossible d'enlever ces employés à leur besogne, et de les envoyer dans les divers ministères pour préparer des rapports qui peuvent occuper un homme constamment pendant quinze jours au moins.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT** : J'espère, vu que la chose a été déclarée publiquement, que les autorités de la Chambre nous renseigneront demain sur les faits exacts. Il ne peut pas y avoir des difficultés à s'assurer des faits sur une question de cette nature et nous nous attendrons demain à savoir au juste ce qui en est.

Chambre des Communes—pour payer à O. J. Coursol, écrivain, M. P., absent pour cause de maladie, la balance de son indemnité sessionnelle et ses frais de route ..... \$965.40

**M. MILLS (Bothwell)** : La règle s'applique à un député qui est malade, mais dans cette ville. En votant ce crédit on se trouve naturellement à adopter une règle plus large, et il me semble qu'il serait plus à propos de modifier l'acte sous ce rapport, si tous les députés qui tombent malades doivent recevoir leur indemnité sessionnelle.

**Sir CHARLES TUPPER** : M. Coursol était ici, remplissant ses fonctions de député, mais il tomba gravement malade et se rendit chez lui à Montréal, où il est aujourd'hui à l'article de la mort.

**M. MILLS (Bothwell)** : Supposons qu'un député tombe malade et soit obligé de s'absenter. Est-il raisonnable qu'on fasse de cette règle une application générale. J'attire sur ce point l'attention du gouvernement, parce qu'il iusèro dans le statut une règle et que de temps à autre il agit différemment.

**Sir JOHN A. MACDONALD** : Je regretterais beaucoup de voir modifier l'acte. Chaque cas devrait être jugé selon son mérite. M. Coursol était ici au commencement de la session, mais il a été à l'article de la mort presque tout le temps depuis. Si l'on pose comme règle générale qu'un député qui tombe malade recevra son indemnité, on pourrait faire d'une légère indisposition un prétexte pour rester tout le temps chez soi. Le statut est un frein efficace qui oblige les députés à assister aux séances.

**M. LANDERKIN** : Je me rappelle avoir attiré l'attention de la Chambre, il y a deux ans, sur un cas pareil à celui de M. Coursol, celui de feu David Thompson, qui était si malade qu'il n'a pu assister aux séances, et il n'a jamais rien reçu de son indemnité sessionnelle. Je ne m'oppose pas à ce crédit, mais s'il y a une règle pour ce cas-ci, on devrait l'appliquer dans les autres cas.

**Sir JOHN A. MACDONALD** : Si on avait attiré l'attention du parlement sur le cas de M. Thompson, il aurait reçu son indemnité.

**M. LANDERKIN** : J'ai attiré sur ce point l'attention de la Chambre dans le temps, et l'honorable premier ministre déclara que le cas était bien fondé et qu'il y verrait. Il n'y avait pas que le cas du député d'Haldimand, mais aussi celui du député de Lincoln, qui a été malade pendant cette session. J'ai aussi attiré l'attention sur ce dernier cas, et on me répondit qu'on y verrait, mais on n'y a pas vu.

Séant—Pour payer son indemnité de la session à M. Fortin, que la maladie a empêché de se rendre à Ottawa ..... \$1,000.

**Sir RICHARD CARTWRIGHT** : Est-ce que ce n'est pas un peu déraisonnable. Je puis comprendre le cas de M. Coursol, qui s'est rendu ici, et a été frappé par la maladie ; mais bien que nous estimons tous M. Fortin, il me semble que c'est établir un précédent dangereux, que d'accorder le plein montant de son indemnité à un homme qui n'a pu se rendre ici du tout.

**Sir JOHN A. MACDONALD** : Il n'y a rien dans la loi qui pourvoie à ce cas-ci. C'est pourquoi on a fait une demande spéciale de crédit. Mais nous connaissons tous le commandant Fortin, qui pendant nombre d'années a siégé dans ce parlement, et qui, depuis qu'il est au Sénat, a été très malade. Il est tout à fait épuisé, et j'ai peur qu'il n'occupe pas longtemps son siège au Sénat. Je crois qu'il est à peu près à la dernière extrémité et qu'il est aujourd'hui à l'hôpital à Montréal. Je suis certain que l'honorable député ne s'opposera pas à ce crédit, et nous avons un précédent pour le Sénat dans le cas de l'honorable M. Christie, qui n'a jamais siégé de toute la session et dont l'indemnité a été payée.

**M. LAURIER** : Il n'y a pas de doute que la règle posée par l'honorable député de Bothwell serait la meilleure, mais je m'opposerais à ce que la loi fût modifiée. Nous devrions laisser la règle telle qu'elle est, et nous en départir suivant les besoins de l'occasion. Dans ce cas-ci je crois qu'on devrait accorder l'indemnité de M. Fortin ; nous savons qu'il n'a pu siéger du tout.

Pour rembourser au gouvernement de l'Île du Prince-Édouard la somme que cette province a payée pour pensions tous les ans depuis le 1er juillet 1878, et l'intérêt sur cette somme depuis les dates de paiement jusqu'au 30 juin 1888 :—  
Sir Robert Hodgson, pension, \$1,029 87, intérêts, \$2,094.49 ..... \$8,124.36

**Sir RICHARD CARTWRIGHT** : Pourquoi cela ?

**Sir CHARLES TUPPER** : En vertu de l'acte d'union, nous sommes tenus de payer ces pensions, et nous les aurions payées si notre attention y avait été attirée par le gouvernement de l'Île du Prince-Édouard. La chose avait été oubliée, et les pensions ont été payées par le gouvernement provincial, qui nous en demande aujourd'hui le remboursement.

Pour améliorer le débouché de Sunfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande-Rivière ..... \$ 1,200  
Construction d'un pont sur le canal d'alimentation, au chemin des Fourches ..... 4,000  
Construction de barrages en amont et en aval des déversoirs de Dunnville ..... 13,650  
\$18,850

**Sir CHARLES TUPPER** : Je saisis cette occasion de répondre à la question de l'honorable député d'Ontario-Nord, demandant le nom du chef d'écluse à Fenelon Falls. C'est M. McCarthy. La construction d'écluses amont et aval des barrages de Dunnville coûte \$13,650. Cette somme est le coût probable ou évalué de six écluses, une amont,